

Attestation sur l'honneur d'un particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage

5^{ème} FOIRE AUX LIVRES

organisée par Le Club des Amis des Tours
à Ambérieux en Dombes,
le dimanche 24 septembre 2023

Attestation sur l'honneur

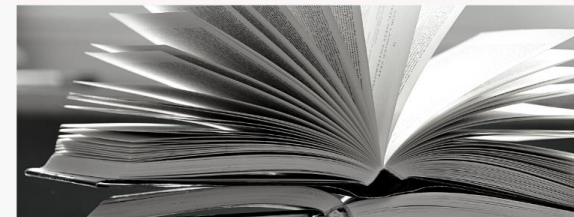
Je soussigné(e).....
né(e) le à
et domicilié(e).....
participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à..... le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le
[Signature]

**AMBERIEUX EN DOMBES
DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023**



**5^{EME}
FOIRE AUX
LIVRES
et aux objets
culturels (CD, DVD,
disques vinyles...)**

**Vente de livres d'occasion
ouverte aux exposants
privés**

**SALLE POLYVALENTE
9H -17H
ENTREE LIBRE ET GRATUITE**

Organisée par le Club des Amis des Tours



Petite buvette sur place

Règlement intérieur

Article 1 :

La manifestation dénommée « Foire aux livres » organisée par les Amis des Tours, se déroulera dans la salle polyvalente à Ambérieux en Dombes, le dimanche 24 septembre 2023 de 9 heures à 17 heures.

Article 2 : (livres, dvd, cd, disques vinyles)

La Foire aux livres est ouverte aux particuliers majeurs et aux associations vendant des objets personnels et d'occasion.

Pour être inscrits les participants devront avoir retourné à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription dûment complétée ;
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers ;
- Le paiement correspondant à la réservation.

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs.

Le dit registre sera transmis à la préfecture de l'Ain dès la fin de la manifestation.

Article 3 :

Le règlement des réservations se fera :

- soit par chèque libellé à l'ordre du Club des Amis des Tours, chèque qui sera remis en banque après la manifestation ;
- soit par carte bancaire sur le site HelloAsso.

Article 4 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

L'absence de l'exposant, quelque en soit la raison, ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription.

Aucune contestation n'est recevable sur l'emplacement attribué.

Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 5 :

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h30 : vérification d'inscription et attribution des places.

Tout emplacement réservé et non occupé à 9h00 sera considéré comme libre.

Les exposants doivent s'installer là où les placiers le leur indiquent. Chaque exposant doit veiller à respecter les limites de son emplacement et devra laisser les voies de circulation libres de toutes marchandises afin de permettre les accès aux secours.

Article 6 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 7 :

Les chiens sont interdits dans l'enceinte de la salle polyvalente.

Article 8 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 9 :

La vente de copies de CD ou de DVD et de tout produit illicite est interdite.

La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite sur les stands.

Les Amis des Tours se réservent l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration sur place.

Article 10 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 11 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever toute marchandise ainsi que toute installation susceptible de nuire à la sécurité et à l'aspect général.

Les lieux de vente doivent être rendus propres. Les invendus et la casse repartent avec leurs vendeurs.

Article 12 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 13 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

5ème FOIRE AUX LIVRES d'AMBERIEUX EN DOMBES

Dimanche 24 septembre 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR EXPOSANTS NON PROFESSIONNELS

Je soussigné Monsieur ou Madame (rayer la mention inutile)

.....

Demeurant (adresse complète)

.....

.....

.....

N° de téléphone (obligatoire)

Email.....

Souhaite participer en tant qu'exposant en réservant :

Nb de table (1.20m x 0.70m).....x 4.00 € = €

Je m'engage à prendre connaissance du règlement de fonctionnement de la journée et à le respecter.

Bulletin d'inscription et règlement par chèque (libellé à l'ordre de : Club des Amis des Tours)

A adresser sous pli au Club des Amis des Tours
et à déposer au plus tard le 16 septembre
2023 dans la boîte aux lettres « extérieure »
de la mairie d'Ambérieux en Dombes.
289 rue Gombette 01330 AMBERIEUX EN DOMBES

Renseignements :

06 86 40 55 44 ou par mail club-amisdestours-amberieuxendombes@orange.fr